



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de la Légimité
le :
AR n° :

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

création de trois postes et à la mise à jour du tableau des effectifs

Le 22 septembre 2021, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni à Guyancourt sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 16 septembre 2021.

Vu la délibération 2020-CSYN-35 relative à la modification des statuts et du règlement intérieur de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu les articles 3 et 9 du Règlement intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu la Convention collective nationale des télécommunications du 26 avril 2000 (IDCC 2148) en vigueur;

Vu la délibération du Comité syndical du 27 avril 2017 par laquelle il a été décidé d'appliquer la convention collective nationale des télécommunications ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique tels que modifiés par délibération du Comité syndical n° 2020-CSYN-48 du 22 juin 2020;

Vu la délibération du Comité Syndical du 8 octobre 2020 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Comité syndical de créer les emplois nécessaires au fonctionnement de l'établissement ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préparer le départ de certains collaborateurs en assurant la continuité de l'activité dans de bonnes conditions et d'assumer une charge de travail temporaire dans certains secteurs ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 - APPROUVE à compter du 1^{er} octobre 2021 :

ADMINISTRATION

- La création d'un poste de Assistant RH, groupe E seuil 1 (équivalent au grade de 1^{er} cat A)

Accusé de réception en préfecture
098-200062248-20210922-2021-CSSYN-95-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2021

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

création de trois postes et à la mise à jour du tableau des effectifs

- La modification du poste de Renfort Administratif en Attaché de Direction, groupe E seuil 1 (équivalent au grade « attaché », cat. A)
- La modification du poste de Comptable - renfort en Comptable, groupe C seuil 3
- La suppression du poste de Responsable Comptable Adjoint
- La suppression du poste de Gestionnaire administrative et comptable

DIRECTION DES SERVICES

- La création de deux postes de Technicien, Groupe C, seuil 1 (équivalent au grade « rédacteur » cat.C)

Article 2 - DIT que les crédits nécessaires sont ou seront inscrits aux budgets, pour la rémunération, au chapitre 012 article 64111.

Article 3 - APPROUVE la modification du tableau des effectifs suivant :

Réf interne	Intitulé du poste	Réf. convention collective		Réf. Fonction publique territoriale
		Groupe	Seuil	Grade
	Direction			
D1	Directeur Général	Sans objet		Administrateur
D2	Directeur Général Délégué	G	2	Ingénieur en Chef
D3	Chargé de mission	F	1	Ingénieur
	Administration			
ADM1	Secrétaire Général	F	1	Attaché
ADM2	Responsable des Ressources Humaines	F	1	Attaché
ADM3	Attaché de Direction	E	1	Attaché
ADM4	Attaché de Direction	E	1	Attaché
ADM5	Comptable	C	3	Rédacteur
ADM6	Juriste Commande Publique	E	1	Attaché
ADM7	Contrôleur de gestion	E	1	Attaché
ADM8	Comptable	C	1	Rédacteur
ADM9	Responsable comptable	F	1	Attaché
ADM10	Alternant Administratif	*	*	Rédacteur
ADM11	Alternant Assistant RH	*	*	Rédacteur
ADM12	Comptable	C	3	Rédacteur
ADM13	Assistant RH	E	1	Attaché
	Vidéoprotection			
VP1	Directeur métier sureté électronique	G	1	Attaché
VP2	Directeur de programme « vidéoprotection »	F		

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210925-2021-CSSYN-95-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2021

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

création de trois postes et à la mise à jour du tableau des effectifs

VP3	Expert logiciel Vidéoprotection	E	1	Ingénieur
VP4	Chef de projet technique sureté	F	1	Ingénieur
VP5	Alternant Vidéoprotection	*	*	Rédacteur
	Infrastructures			
INF1	Responsable Architectures et Infrastructures	F	1	Attaché
INF2	Chef de projet réseaux et systèmes	E	1 bis	Ingénieur
INF3	Directeur de projets THD	F	2	Ingénieur
INF4	Ingénieur réseau & systèmes	E	3	Ingénieur
INF5	Superviseur travaux	D	1	Ingénieur
INF7	Alternant Infrastructures	*	*	Rédacteur
INF8	Chef de projet IT	E	3	Ingénieur
	Numérique pour l'Education et les Solidarités			
NE1	Directeur activité " Numérique pour l'Education et les Solidarités "	F	2	Attaché
NE2	Chef de projets	E	3	Attaché
NE3	Chef de projets	E	1 bis	Attaché
NE4	Directeur de projets	F	2	Ingénieur
NE5	Chef de projets	E	3	Ingénieur
NE6	Chargé de relations extérieures	E	1bis	Ingénieur
NE7	Administrateur système et réseau	F	3	Ingénieur
NE8	Directeur de projet ENT - Directeur Adjoint Métier NE	F	2	Attaché
NE9	Alternant Numérique Educatif	*	*	Rédacteur
NE23	Chef de projet Numérique pour l'Education et les Solidarités	E	3	Ingénieur
NE24	Chef de projets	E	1	Ingénieur
NE25	Chef de projets	E	1	Ingénieur
	Direction des Services			
SE1	Directeur des services et infrastructures	G	2	Ingénieur
SE2	Responsable Service Client	E	3	Attaché
NE10	Adjoint technique équipe maintenance des équipements numériques	D	1	Agent de maitrise
NE11	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE12	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE13	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE14	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE15	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE16	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE17	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE18	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE19	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE20	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE21	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE22	Technicien	C	1	Agent de maitrise

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210922-2021-CSSYN-95-DE
Date de réception en préfecture 20/09/2021

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

création de trois postes et à la mise à jour du tableau des effectifs

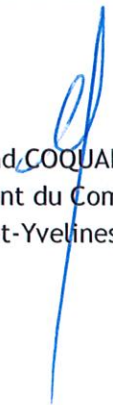
NE25	Technicien	C	1	Agent de maîtrise
NE26	Technicien	C	1	Agent de maîtrise
NE27	Technicien	C	1	Agent de maîtrise
NE28	Technicien	C	1	Agent de maîtrise
NE29	Technicien	C	1	Agent de maîtrise
SE10	Gestionnaire de parc-des services ITSM	E	1bis	Ingénieur
SE11	Responsable Infogérance	F	2	Ingénieur
SE12	Responsable Infogérance	F	*	Ingénieur
SE13	Responsable du CDSI	E	1	Attaché
SE14	Opérateur de videoprotection adjoint responsable	D	(*)	Rédacteur
SE15	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maîtrise
SE16	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maîtrise
SE17	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maîtrise
SE18	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maîtrise
SE19	Opérateur de videoprotection	C	(*)	Agent de maîtrise
SE20	Responsable Opérationnel de projet	E	1	Attaché
SE21	Incident Change Manager	E	1	Attaché
SE22	Responsable Opérationnel de la Sécurité du SI	F	1	Attaché
SE23	Alternant Services	*	*	Rédacteur
Direction développement, qualité, transformation				
CRE1	Responsable de la communication et du Marketing	E	3	Attaché
CRE2	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE3	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE4	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE5	Attaché Technico-commercial	E	3	Attaché
CRE6	Directeur du Développement	F	1	Attaché
CRE7	Alternant Assistant Communication/marketing	*	*	Rédacteur
CRE8	Alternant Développement	*	*	Rédacteur
Dématérialisation et Confiance Numérique				
AE1	Directeur Métier Dématérialisation et Confiance Numérique	F	1	Attaché
AE2	Expert métier Dématérialisation	E	1	Attaché
YNCA				
CA1	Responsable Centrale d'Achats	E	3	Attaché
CA2	Acheteur - renfort	E	1	Attaché
PMO				
PMO1	PMO Central	F	1	Attaché

(*) : le seuil (déterminé au regard de la convention collective) correspond au niveau d'ancienneté du salarié recruté ; il ne peut être arrêté qu'au moment du recrutement effectif.

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210922-2021-CSSYN-95-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2021

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL
création de trois postes et à la mise à jour du tableau des effectifs

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.



Bertrand COQUARD
Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210922-2021-CSSYN-95-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2021

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

création de trois postes et à la mise à jour du tableau des effectifs

Président de séance : M. Bertrand COQUARD

Présents (11) : Bertrand COQUARD - Daniel COURTES - Cécile DUMOULIN - Ghislaine HAUETER - Anne HERY LE PALLEC - Denis LARGHERO - Nathalie LEANDRI - Benoit POUYET - Serge QUERARD - Patrick STEFANINI - Dominique TURPIN

Dont

Pouvoirs (7) :

Eddie AÏT pouvoir à Benoit POUYET
 Pierre BEDIER pouvoir à Bertrand COQUARD
 Sonia BRAU pouvoir à Cécile DUMOULIN
 François GARAY pouvoir à Dominique TURPIN
 Nathalie LEDERMAN pouvoir à Daniel COURTES
 Laurent RICHARD pouvoir à Anne HERY LE PALLEC
 Jean-Marie TETART pouvoir à Serge QUERARD

Absents EXCUSÉS : Eddie AÏT - Pierre BEDIER - Sonia BRAU - Nicolas DAINVILLE - Jean-Michel FOURGOUS - François GARAY - Thomas LAM - Nathalie LEDERMAN - Laurent RICHARD - Jean-Marie TETART

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	18

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
 078-200062248-20210922-2021-CSSYN-95-DE
 Date de réception préfecture : 29/09/2021